



RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

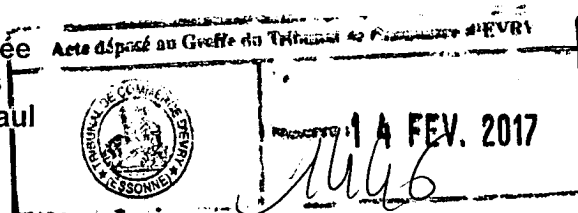
Numéro de gestion : 2011 B 00612

Numéro SIREN : 492 919 964

Nom ou dénomination : 3 B CLIM

Ce dépôt a été enregistré le 14/02/2017 sous le numéro de dépôt 1446

3 B CLIM
Société à responsabilité limitée
au capital de 245 000 euros
Siège social : 6 Rue Marcel Paul
91300 MASSY
492 919 964 RCS EVRY



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 9 JANVIER 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 354 018,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	354 018,00 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 25,71 euros par part	180 000,00 euros
Le solde	174 018,00 euros

En totalité au compte "AUTRES RESERVES"
qui s'élève ainsi à 905 947,00 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué au plus tard le 31 mai 2017, selon modalités fixées par la gérance.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 180 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2013 :
150 000,00 euros, soit 21,43 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 150 000,00 euros

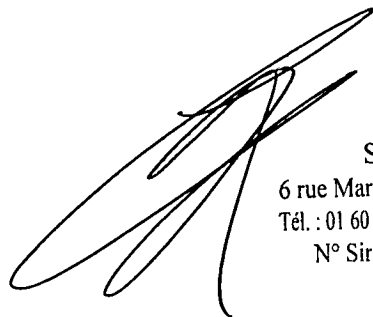
Exercice clos le 30 septembre 2014 :
130 000,00 euros, soit 18,57 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 130 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2015 :
160 000,00 euros, soit 22,86 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 160 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 9 janvier 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



SARL 3Bclim
6 rue Marcel Paul - 91300 MASSY
Tél. : 01 60 100 100 - Fax : 01 60 10 94 94
N° Siret : 492 919 964 00022

3 B CLIM

Société à Responsabilité limitée au capital de 245 000 €

Siège social : ZI de La Bonde-6 rue Marcel Paul
91300 Massy

R C S EVRY : B 492 919 964

RAPPORT ANNUEL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

POUR L'EXERCICE CLOS

LE 30 SEPTEMBRE 2016

Fiduciaire Paris Ouest

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

inscrite au tableau de l'Ordre de Paris

et membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Siège social : 82, avenue André Morizet 92100 BOULOGNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE ANNUEL CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2016

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice annuel clos le 30 septembre 2016 sur :

- ✚ le contrôle des comptes annuels de la société **3B CLIM** tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- ✚ la justification de nos appréciations,
- ✚ les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi ;

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables suivies par votre société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus, les informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

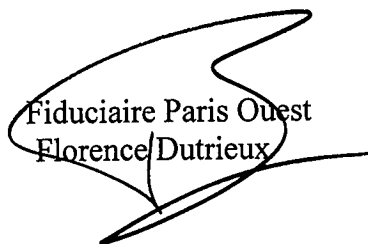
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Boulogne le 18 décembre 2016


Fiduciaire Paris Ouest
Florence Dutrieux

3 B CLIM
Société à responsabilité limitée
au capital de 245 000 euros
Siège social : 6 Rue Marcel Paul
91300 MASSY
492 919 964 RCS EVRY

COMPTES ANNUELS

EXERCICE 30/09/2016

« Certifié conforme »
Le Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'R' followed by a horizontal line and a diagonal stroke.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2016 12		Exercice N-1 30/09/2015 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros %
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires	22 286	21 284	1 002	2 603	1 601 61.50
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage	57 383	42 361	15 022	11 395	3 628 31.83
	Autres immobilisations corporelles	321 215	182 998	138 216	155 927	17 710 11.36
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	36 500		36 500	38 010	1 510 3.97
Total II		437 384	246 643	190 741	207 935	17 194 8.27
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements	34 097		34 097	27 313	6 784 24.84
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services	422 857		422 857	525 024	102 167 19.46
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes	11 996		11 996	15 049	3 053 20.28
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	1 798 839		1 798 839	1 915 055	116 216 6.07
	Autres créances	236 298		236 298	199 982	36 315 18.16
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement	201 044		201 044	200 609	435 0.22
	Disponibilités	637 398		637 398	247 675	389 723 157.35
	Charges constatées d'avance (3)	11 142		11 142	18 962	7 820 41.24
	Total III	3 353 671		3 353 671	3 149 669	204 003 6.48
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		3 791 055	246 643	3 544 412	3 357 604	186 809 5.56

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2016 12	Exercice N-1 30/09/2015 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 245 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	245 000	245 000		
	Réserves				
	Réserve légale	24 500	24 500		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	731 929	593 332	138 597	23.36
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	354 018	298 597	55 421	18.56
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	1 355 447	1 161 429	194 018	16.71
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	37 764	72 467	34 703	47.89
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	807 454	989 376	181 923	18.39
	Dettes fiscales et sociales	770 541	624 547	145 993	23.38
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	77 591	18 137	59 454	327.80
	Produits constatés d'avance (I)	495 616	491 647	3 969	0.81
	Total IV	2 188 965	2 196 175	7 210	0.33
Ecart de conversion passif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		3 544 412	3 357 604	186 809	5.56

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 2 188 965 2 158 157

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2016 12			Exercice N-1 30/09/2015 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	7 394 754		7 394 754	7 493 571	98 817	1.32
Chiffre d'affaires NET	7 394 754		7 394 754	7 493 571	98 817	1.32
Production stockée			102 167	135 270	33 103	24.47
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 300	9 603	8 303	86.46
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			38 825	25 378	13 447	52.99
Autres produits			43	96	53	55.64
Total des Produits d'exploitation (I)			7 332 754	7 393 371	60 623	0.82
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			245 224	206 323	38 901	18.85
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			6 784	818	7 602	929.50
Autres achats et charges externes *			4 045 280	4 341 483	296 203	6.82
Impôts, taxes et versements assimilés			109 428	86 226	23 201	26.91
Salaires et traitements			1 617 197	1 501 068	116 129	7.74
Charges sociales			846 783	818 454	28 329	3.46
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			52 113	45 398	6 715	14.79
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			157	4 297	4 140	96.35
Total des Charges d'exploitation (II)			6 909 397	7 004 067	94 670	1.35
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			423 358	389 311	34 047	8.75
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2016 12	30/09/2015 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 872	7 471	5 599	74.95
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	1 872	7 471	5 599	74.95
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	912	5 030	4 118	81.86
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	912	5 030	4 118	81.86
2. Résultat financier (V-VI)	959	2 440	1 481	60.69
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	424 317	391 751	32 566	8.31
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 726		1 726	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	114 352	37 367	76 986	206.03
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	116 078	37 367	78 712	210.65
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	18 630	7 678	10 952	142.65
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	12 410	12 332	78	0.63
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	31 040	20 010	11 030	55.12
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	85 038	17 357	67 682	389.94
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	155 337	110 511	44 826	40.56
Total des produits (I+III+V+VII)	7 450 704	7 438 215	12 490	0.17
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 096 686	7 139 618	42 932	0.60
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	354 018	298 597	55 421	18.56

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

243 276 190 912

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2015 au 30/09/2016
Le total du bilan avant répartition est de 3 544 412.37 Euros et le résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, présente un chiffre d'affaires de 7 394 753.57 Euros et dégage un bénéfice de 354 018.35

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis
le 12/12/2016 par le Dirigeant.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique ne mérite une attention particulière.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 64 277 €. Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2015. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 64 277 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	48 839
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	12 408
- recrutement :	3 030
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	64 277

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	23 595	3 128
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	46 385		10 998
Installations générales agencements aménagements divers	248 963		2 900
Matériel de transport	6 025		21 158
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	62 070		10 655
TOTAL	363 443		45 711
Prêts, autres immobilisations financières	35 610		890
TOTAL	35 610		890
TOTAL GENERAL	422 648		49 729

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		4 437	22 286	22 286
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			57 383	57 383
Installations générales agencements aménagements divers			251 863	251 863
Matériel de transport		17 120	10 063	10 063
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		13 436	59 288	59 288
TOTAL		30 556	378 598	378 598
Prêts, autres immobilisations financières			36 500	36 500
TOTAL			36 500	36 500
TOTAL GENERAL		34 993	437 384	437 384

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	20 992	4 729	4 437	21 284
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	34 990	7 371		42 361
Installations générales agencements aménagements divers	111 918	25 168		137 086
Matériel de transport	2 711	5 194	4 710	3 196
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	46 502	9 651	13 436	42 717
TOTAL	196 121	47 384	18 146	225 359
TOTAL GENERAL	217 113	52 113	22 583	246 643

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	4 729				
Instal.techniques matériel outillage indus.	7 371				
Instal.générales agenc.aménag.divers	25 168				
Matériel de transport	5 194				
Matériel de bureau informatique mobilier	9 651				
TOTAL	47 384				
TOTAL GENERAL	52 113				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	36 500		36 500
Autres créances clients	1 798 839	1 798 839	
Personnel et comptes rattachés	15 288	15 288	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	175	175	
Impôts sur les bénéfices	32 946	32 946	
Taxe sur la valeur ajoutée	121 589	121 589	
Divers état et autres collectivités publiques	47 496	47 496	
Débiteurs divers	18 804	18 804	
Charges constatées d'avance	11 142	11 142	
TOTAL	2 082 779	2 046 279	36 500

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	37 764	37 764		
Fournisseurs et comptes rattachés	807 454	807 454		
Personnel et comptes rattachés	207 916	207 916		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	190 171	190 171		
Taxe sur la valeur ajoutée	340 232	340 232		
Autres impôts taxes et assimilés	32 221	32 221		
Autres dettes	77 591	77 591		
Produits constatés d'avance	495 616	495 616		
TOTAL	2 188 965	2 188 965		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	7 293			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	41 996			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
	35.0000	7 000			7 000

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens,et après deduction des rabais, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire. Par mesure de tolérance, la durée d'amortissement retenue est la durée d'usage.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Outillages industriels	Linéaire	4 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 4 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 4 ans

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	50 164
Autres créances	57 816
Total	107 979

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 997
Dettes fiscales et sociales	153 313
Total	189 310

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		11 142
Total		11 142
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		495 616
Total		495 616

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.